

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE N° 3
DU JEUDI 19 JUIN 2014
École Maternelle Louis Pasteur

Etaient présents :

Mme Chevillard Pradier, directrice

Mmes Bittendiebel, Trometer, Champougny, enseignantes

Mmes Radmacher, Bidet, Mrs Keller, Nunes, Goelinger, représentants de parents d'élèves

Sont arrivées en cours de conseil : Mme Lazou, responsable pédagogique à l'école du périscolaire, puis

Mme Soarès, responsable du périscolaire.

Secrétaire de séance : Mme Champougny

Point N°1 : Nouveaux horaires de l'école

La directrice rappelle la décision de la mairie d'harmonisation des horaires pour toutes les écoles de la ville.

A l'école Louis Pasteur, les horaires seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h10 – 11h50 / 13h40 – 15h35

Le mercredi matin : 8h10 – 11h20

Le matin, les portes de l'école ouvriront à 8h10 et fermeront à 8h30.

L'après-midi, les portes de l'école ouvriront à 13h40 et fermeront à 13h50.

Il y aura une garderie payante :

- tous les matins à partir de 7h45,

- tous les après-midis de 15h35 à 18h15,

- le mercredi de 11h20 à 12h15.

L'aide pédagogique complémentaire (45 min à raison de deux fois par semaine pour les enfants concernés uniquement) aura lieu comme suit :

- Classes situées à l'étage : lundi et mardi de 11h50 à 12h35,

- Classes du rez-de-chaussée : lundi et mardi de 15h35 à 16h20.

Point N°2 : Points mairie

a) Périscolaire

- ATSEMS : en principe il y a 2 ½ ATSEMS dans l'école.

Une ATSEM titulaire était en congé maternité depuis l'automne, elle a été remplacée durant son congé. Or à la fin de son congé, elle n'est pas revenue et n'a plus été remplacée et ce depuis le 7 avril. Depuis cette date, en cas d'absence d'une ATSEM, il n'en reste plus qu'une pour les 4 classes, les classes des petits étant privilégiées, ce sont donc les classes de moyens grands qui se retrouvent sans ATSEM.

Les enseignants et les parents se plaignent de cette situation récurrente de non remplacement que ce soit pour des congés maladie ou pour des formations. **Cela pose de gros problèmes de fonctionnement et de sécurité.**

Les parents décident de faire signer une pétition à tous les parents d'élèves de l'école demandant les moyens nécessaires en personnel et en sécurité. Cette pétition sera envoyée à Monsieur le Maire de Strasbourg.

Julia, ATSEM des petits-moyens quittera l'école en septembre et sera remplacée par Odile. Odile est présente dans l'école depuis une semaine, envoyée par la ville en « surnombre ». « **Surnombre** » étant **tout relatif**, car depuis une autre ATSEM est en congé maladie.

- Garderie et matériel :

Suite à plusieurs problèmes (casse, rangement etc...), l'équipe enseignante demande à l'équipe du périscolaire une meilleure gestion du matériel **prêté** par l'école (cerceaux, ballons, balançoires...)

- Accueil des enfants le mercredi midi et après-midi

Il n'y aura pas de restauration scolaire le mercredi midi.

La ville précise qu'il existe une sectorisation des Accueil Loisirs Maternels (ALM) existants. Celui de Pasteur se trouve à l'école St Thomas. Le problème qui se pose est celui de la place et de l'encadrement. Il y a une très forte demande en corrélation avec l'application de la réforme des rythmes scolaire. Le choix a été fait de donner priorité aux élèves de St Thomas qui affiche dorénavant déjà complet. Ce qui implique donc qu'il n'y a aucune place à l'ALM St Thomas les mercredis après-midi l'année prochaine pour les élèves de Pasteur. La ville réfléchit à diverses solutions pour les accueillir, notamment avec le Cardek, mais les places ne seront de toute façon pas suffisantes.

En ce qui concerne la garderie du soir, la directrice propose que la ville établisse deux tarifs distinguant deux tranches horaires pour permettre le désengorgement :

1^{ère} tranche : 15h35 – 16h30

2^{ème} tranche : 16h30 – 18h15

La ville répond que ce n'est pas possible et qu'elle a déjà mis en place une tarification solidaire en rapport avec le quotient familial. Les familles paieront entre 10 et 46 euros par mois et par enfant. Elle précise également que **dorénavant tout élève inscrit au périscolaire, qu'il le fréquente ou non, paiera.**

b) Travaux et locaux

- Les arceaux à vélos seront déplacés cet été côté cantine
- La structure de jeux sera remplacée cet été par une autre, adaptée aux 2 ans
- Peinture au sol : la directrice a fait une demande de matérialisation au sol servant de repères pour les enfants pour se ranger ainsi que différents marquages pour jouer (damier...)
- Une partie des étagères de la salle de jeux sera modifiée (vitres supprimées car dangereuses) et l'autre sera remplacée par un grand placard avec portes coulissantes, qui permettra de ranger le gros matériel de motricité.
- La directrice a fait une demande de portes manteaux supplémentaires entre la salle de jeux et la salle de sieste.
- Des stores extérieurs seront installés cet été à la cantine, côté rue.
- Fuite à la cave : la conduite d'évacuation des eaux usées est défectueuse et provoque des inondations et des mauvaises odeurs. Des investigations sont en cours.
- On constate que le panneau d'interdiction de stationner sur le portail de l'école n'a toujours pas été remplacé.
- Le grand portail est défectueux, la grille entrée du personnel ferme mal et le petit portail du jardin ne ferme plus.... Ce qui engendre des problèmes de sécurité supplémentaires.

c) Abords de l'école

- Il n'y a pas de passage piéton **devant** l'école et la demande du Conseil d'école du mois de janvier 2014 à ce sujet est restée **sans réponse**.
- Lecture est faite de la réponse du 13 mars 2014 de M Hermann quant à la demande du Conseil d'école du mois de janvier à propos de la passerelle à côté de l'école et empruntée par les familles de l'école (demande de matérialisation interdisant les engins à moteurs, demande de barrières ralentissant les vélos...). M Hermann répond qu'il y aura un rafraîchissement et renforcement de la signalisation déjà en place et l'installation d'un dispositif de type chicane. A ce jour, rien n'a été fait.

Point N°3 : actions diverses

- Bilan coopérative scolaire :

Rentrées (coopérative scolaire de début d'année, vente de tabliers, kermesse, subvention du conseil général) : 3 427 €

Dépenses (assurance, fêtes, sorties, spectacle à l'école, matériel pédagogique, etc) : 3 191 €

BILAN : Sur l'année scolaire 2013-2014, le solde de la coopérative scolaire est créditeur de 235 €. Il est prévu d'utiliser cette somme pour acheter du matériel pour la salle de jeu.

- La sortie à Sainte Croix s'est bien passée. Si l'on devait y retourner, se poserait la question d'un retour plus tardif dépassant les horaires de l'école, et la version pique-nique serait privilégiée à la version restauration sur place.

- La fête de l'école et la kermesse ont remporté un grand succès ! Encore un grand merci à tous les parents qui se sont investis. Une réunion est prévue pour en faire le bilan et construire un dossier utilisable l'année prochaine.

La séance est levée à 20h10.

Anne Chevillard-Pradier
Directrice de l'école

Isabelle Champougny
Secrétaire de séance